

La Prairie en bref

Invitation

Consultation publique réalisée dans le cadre de la concordance de la réglementation municipale d'urbanisme avec le règlement 170 de la MRC de Roussillon

Cette invitation s'adresse à tous les citoyens intéressés aux enjeux touchant la concordance des outils d'urbanisme de la Ville de La Prairie avec les nouvelles dispositions inscrites au schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon par le biais du règlement 170.

Les Villes de la région doivent obligatoirement se conformer à ce règlement, et ce, selon les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Rappelons que ce règlement touche principalement le transport en commun, l'aménagement et l'environnement.

Lors de cette séance, une synthèse des amendements réglementaires de concordance qui concernent trois règlements, soient les règlements adoptant le plan d'urbanisme (PU), le zonage et les règles concernant les permis et certificats, sera présentée.

Les changements réglementaires permettant d'inclure au plan d'urbanisme les orientations d'aménagement liées au futur quartier TOD du stationnement incitatif de La Prairie (définies lors du processus de participation citoyenne et présentées à la population le 22 octobre dernier) seront aussi présentés.

VERSO



D'autre part, au printemps 2016, la Ville sollicitera à nouveau l'étroite collaboration de ses citoyens afin de poursuivre l'exercice de planification du quartier TOD à l'aide d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). Nous vous tiendrons informés quant au calendrier des nouvelles rencontres à cet effet prochainement.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette consultation très importante pour l'avenir de notre ville.

Date : Le jeudi 14 janvier 2016, de 19 h à 21 h

Lieu : Au Complexe Saint-Laurent (500, rue Saint-Laurent)

Renseignements :
Service de l'urbanisme
450 444-6637
urbanisme@ville.laprairie.qc.ca

Division des communications

Le 23 décembre 2015